



## Mon animal vient de l'étranger (UE), que dois-je faire?

Petite liste de contrôle pour que votre nouveau compagnon à quatre pattes puisse vivre en Suisse.

Voici ce que vous devez recevoir avec votre chien/chat:

- Passeport international
- Protection contre la rage (vaccination au moins 3 semaines avant l'entrée)
- Puce (numéro indiqué dans le passeport international)

Votre animal doit être présenté à la douane lors de son entrée en Suisse. Vous recevrez un cachet de la douane dans le passeport international!

### Toutes les informations sous:

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/import-und-export/import/importe-aus-der-eu/lebende-tiere-aus-der-eu/hunde-katzen-fraetchen-eu.html>

### Concernant la douane:

<https://www.bazg.admin.ch/bazg/fr/home/infos-pour-particuliers/animaux-et-plantes/chiens--chats--animaux-domestiques.html>

### Chiens:

#### Je n'ai jamais eu de chien:

1. Inscription auprès de la commune, vous recevrez votre ID Amicus par courrier ou par e-mail
2. Se rendre au cabinet vétérinaire avec la carte d'identité Amicus, le certificat de vaccination/les papiers et le chien
3. Nous enregistrons votre chien chez Amicus (service payant)
4. Vous recevez des informations sur les vaccinations, les traitements contre les ectoparasites et les endoparasites

#### Je possède déjà une ID Amicus:

1. Se rendre au cabinet vétérinaire avec la carte d'identité Amicus, le certificat de vaccination/les papiers et le chien
2. Nous enregistrons votre chien chez Amicus (service payant)
3. Vous recevez des informations sur les vaccinations, les traitements contre les ectoparasites et les endoparasites
4. Vous devez encore enregistrer le chien à la commune

La partie administrative est maintenant terminée et vous pouvez profiter du temps avec votre compagnon à quatre pattes.

Si vous avez des questions ou des doutes, n'hésitez pas à prendre contact avec le cabinet **4** pattes.